084-218400174-20220928-DE-2022-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022 Affichage: 30/09/2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 28 septembre 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 0

Dont pouvoirs: 3

Date de la convocation : 24/09/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt huit septembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Dominique VISSECO, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Pascale BEGNIS, M. Christophe CHAUMARD, M. Olivier MERCIER.

Procurations: Mme Pascale BEGNIS en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, M. Olivier MERCIER en faveur de M. Michel PAPE.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2022-072

OBJET: INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

RAPPORTEUR: M. Patrick EMOND

Par courrier en date du 27 août 2022 réceptionné en mairie le 11 septembre, Madame Anne CAPOZZO, conseillère municipale, a adressé sa démission à Monsieur le Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du CGCT, cette démission prenait effet dès réception par Monsieur le Maire et a été transmise au représentant de l'Etat dans le Département pour information.

L'article L.270 du Code Electoral fixe que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

En application des dispositions ci-dessus, M. Michel FELDMANN, candidat suivant de la liste conduite par Monsieur Luc REYNARD, est appelé à remplacer la conseillère démissionnaire.

Il est pris acte par le Conseil municipal de l'installation de M. Michel FELDMANN en qualité de conseiller municipal.

Il est précisé que le tableau du Conseil municipal sera modifié en conséquence et transmis en Préfecture.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture

de Vaucluse le: 30.09.2022

et publication sur le site internet de la commune de

Bédoin le : 30.09.2022

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, M. Alain CONSTANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - areffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.